



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17052203

ode

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ 30 MARS 2017
LE Greffe

Le Greffier

N° d'entreprise : **0474361573**

Dénomination

(en entier) : **FIMAT & Co**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue Baudouin 1^{er}, 93/1 6180 Courcelles**

Objet de l'acte : transfert siège social

L'an deux mil seize, le neuf février à 17h, s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire.

L'ensemble des associés étant présents et ceux-ci représentant la totalité du capital de l'entreprise, il n'a pas été justifié de convocations écrites.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur MATHIEU François Christophe

Monsieur le Président expose que :

L'Assemblée à l'ordre du jour suivant : Transfert du siège social.

Toutes les parts sociales étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président constate, et l'Assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met alors aux voix la résolution suivante :
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Rue des Combattants 52
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme et confirme comme représentant légale de la gérante, la SC SPRL PEGASE FEB (RPM Charleroi – TVA n° BE0553.783.292) :

-Monsieur François-Christophe MATHIEU
-SC SPRL BUXIERES, valablement représenté par son gérant, Monsieur Frédéric VERTENTEN

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 45.

Pour la SPRL FIMAT & Co
Mathieu François-Christophe
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2017 - Annexes du Moniteur belge